

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL du 12 MARS 2020

Absent excusé : Alain TAILLARDAT

Absent : Alexandre MARTINEAU

Approbation du Compte de Gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu le compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune irrégularité n'a été constatée,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne le budget général,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget général dressé pour l'exercice 2019.

Approbation du Compte Administratif 2019

Sous la présidence de M. Jacky RODIEN, premier adjoint au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget communal pour l'année 2019 qui s'établit ainsi :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 477 868.50 €

Recettes : 616 376.06 €

Résultat exercice 2019 : 138 507.56 €

Section d'investissement :

Dépenses : 129 702.57 €

Recettes : 186 593.09 €

Résultat exercice 2019 : 56 890.52 €

Restes à réaliser dépenses : 12 397,77 €

Restes à réaliser recettes : 34 319,52 €

Soldes des restes à réaliser : + 21 921,75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'Unanimité d'approuver le compte administratif du budget communal 2019

Affectation des résultats 2019

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 148 386,88 €
- un excédent cumulé d'investissement de : 90 378,30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'Unanimité d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation complémentaire en réserves au compte 1068 :
- affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne R002) : 148 386,88 €

Le solde de la section d'investissement est reporté (ligne R001) : 90 378,30 €

Vote des taux d'imposition pour 2020

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux des deux taxes locales.

Il est à noter que la taxe d'habitation étant gelée, le conseil municipal ne vote pas de taux pour 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'Unanimité, décide de ne pas augmenter les taux des deux taxes locales.

TAXE	TAUX 2020
Taxe foncière sur le bâti	26.59%
Taxe foncière sur le non bâti	53.52%

Subventions aux associations pour 2020

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'attribution de subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

NOMS DES ASSOCIATIONS	MONTANT
Les Loisirs de la Grand Pierre	1 500
A.P.E. / Com des mômes	150
ASM-EVMA. (athlétisme)	500
ESFM	500
Asso.gymnastique volontaire et yoga	500
C.J.N.A.	500
Ensemble et Solidaires (ex UNRPA)	300
Comité des fêtes	500
Moto club pirate les Cool-os	150
Association les petites pattes	150
L'outil en main	300

Alcool Assistance (ex La Croix d'Or)	150
Société de chasse	150
Comité départemental patrimoine et archéologie	45
Le Souvenir Français	45
Banque alimentaire de Loir-et-Cher	45
A.S.M.(secrétaires de mairie)	25
Chambre des Métiers 41	240
Association des conciliateurs de justice	45
Association de la Vallée de la Cisse	80
Association française des sclérosés en plaques	25
La Croix Rouge	25
Prévention routière	50
La Cerisaie	60
Téléthon AFM	25
Secours Catholique	25
ADMR (Services à la personne)	100
Handi Chiens	25
France Victimes 41	45
TOTAL GÉNÉRAL	6 255,00

Vote du Budget Primitif 2020

Le conseil adopte, par 10 voix pour, 0 contre et 2 abstentions, le budget primitif 2020 de la commune qui s'équilibre de la manière suivante :

- *section de fonctionnement* : 665 739,32 €
- *section d'investissement* : 351 881,12 €

Budget Primitif 2020 : amortissement des dépenses de travaux de renforcement BT sur le poste de Villemalard

Vu le projet de Budget Primitif 2020 présenté par le Maire,

Considérant l'obligation d'amortir les dépenses d'investissement relatives aux travaux de renforcement BT sur le poste de Villemalard, ce réseau appartenant au patrimoine du S.I.D.E.L.C.,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

- Fixe la durée d'amortissement des dépenses d'investissement relatives aux travaux de renforcement BT sur le poste de Villemalard, d'un montant global de 5 658,58 €, à 5 ans, à compter du budget primitif 2020 soit 1 131,72 € par année budgétaire,
- Décide que les opérations d'ordre correspondantes seront inscrites aux articles budgétaires correspondants, à compter du Budget Primitif 2020 et sur les budgets à venir, durant toute la durée des amortissements.

Contrat de contrôle et d'entretien des poteaux incendie

Suite à la dissolution du SIAEP, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'établir un contrat de contrôle et d'entretien des poteaux incendie.

L'entreprise VEOLIA EAU Territoire Val de Loire Sologne propose un contrat de contrôle et d'entretien des poteaux à incendie, pour une durée de 6 ans à compter du 01/04/2020. Il y aura 4 contrôles durant cette période pour un montant global de 3192 € HT. La facturation sera annuelle au prix de 532.00 € HT soit 638.40 € TTC.

Le contrat comprend la vérification des hydrants, contrôle et mesure de pression, graissage. Un compte-rendu visite sera établi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'Unanimité la proposition de la sté Véolia.

AFFAIRES DIVERSES

➤ **Règles de sécurité Coronavirus – Covid-19**

- Affichage mis dans les divers locaux et panneaux affichage
- Face au Coronavirus : pour se protéger et protéger les autres
- Pour Voter, les bons gestes à adopter

➤ **Eclairage public / Lotissement les Grands Clos**

On constate toujours des dysfonctionnements. Un courrier sera envoyé pour une nouvelle demande d'intervention et type d'éclairage non adapté dans le lotissement.

➤ **Commission Accueil**

Madame Sophie DAMOUR fait part du bilan d'action et indique que certaines personnes veulent bien repartir avec le nouveau prochain conseil municipal.

➤ **Acquisition terrain M. LEBON**

Le Maire signale qu'un courrier va être signé (surface).

➤ **Mur**

Monsieur le Maire informe que des devis ont été reçus concernant les travaux qui seront à définir.

➤ **Ruissellement des eaux**

M. Benoît GENAY communique les informations suivantes au sujet du dossier de ruissellement des eaux. Notamment, la Commune peut prétendre à une subvention de 50 % par l'agence de l'eau, 10 % du département. Si les parcelles sont en zone ZRR en plus 10 % de subvention.

Il faudrait également estimer la consommation d'eau pour arroser le terrain football, et récupérer les eaux « réserve » au local technique.

M. RODIEN indique 150 m³ par arrosage.

➤ **PLUI**

M. Bruno BLANCHARD rappelle qu'ils sont en cours de discussion sur les emplacements réservés et le zonage.

Séance levée à 22H27